

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 10 octobre 2023

en fonction : **14**

Conseillers présents : **9**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. RISCH Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT

Présent par procuration : Mme MARCK Christelle donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie
M. HIRTZ Thiébaut donne procuration à M. HILD Didier
M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

Absent excusée : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

3 – Participation forfaitaire au repas des aînés 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation forfaitaire des accompagnants au repas des aînés du 1^{er} octobre 2023 qui a eu lieu à l'Espace Culturel et Associatif de Kerling-Lès-Sierck. Il présente aux membres du conseil municipal la facture du traiteur en charge de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation forfaitaire aux repas des aînés à 40.50 € TTC à l'unanimité des présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 10 octobre 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

